

DE\_2016\_002

Conseil Municipal du Pont de Montvert – Sud Mont  
Lozère

Séance du 14 Janvier 2016

---

<b>Membres en exercice : 29</b>	Date de la convocation: 08/01/2016 <i>L'an deux mille seize et le quatorze janvier, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel Riou, doyen de l'Assemblée</i>
<b>Présents : 26</b>	
<b>Votants: 28</b>	<b>Présents :</b> Jean-Paul VELAY, Michel RIOU, Thierry MAZOYER, , Patrick BRUN, Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, François THYSS, Dominique MOLINES, Alain JAFFARD, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Christelle FOLCHER, BLACLARD Catherine, Yves Elie LAURENT, Stephan MAURIN, Albert DOUCHY, Daniel MOLINES, Yves SERVIERE, Gillian MCHUGO, Michèle BUISSON, Gilbert ROURE, François BEGON, Yves COMMANDRE, Marie LION, Jean-Pierre ALLIER, Paul COMMANDRE
<b>Pour: 28</b>	
<b>Contre: 0</b>	
<b>Abstentions: 0</b>	<b>Absents:</b> Regis DURAND <b>Représentés:</b> Nils BJORNSON LANGEN représenté par Jean-Pierre ALLIER Matthias CORNEVAUX représenté par Jean-Paul VELAY <b>Secrétaire de séance:</b> Jean-Paul VELAY

---

**Objet: FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 8 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré d'approuver la création de 7 postes d'adjoints au maire.

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 25/01/2016  
et publié ou notifié  
le 25/01/2016

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard



Sous-Préfecture  
de FLORAC (Lozère)  
REÇU Le 25 JAN. 2016